

Affiché et publié le 21 juillet 2023

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUILLET 2023
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 juillet 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

Date convocation : 06 juillet 2023

Étaient présents : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gaëtan GOUTTEBROZE - Gisèle JUILLARD
Martine MARION.

Représentés : Agnès MARION pouvoir à Laurent BERNARD - Dylan MATHIEU représenté par Gisèle JUILLARD.

Excusée : Léa GREGOIRE

Secrétaire de séance : René CHAZAUD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

DELIBERATION DE_2023_039 - réfection de la voirie communale - programme 2023 - choix de l'entreprise
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_040 - appartement ancienne poste : rupture de bail emphytéotique par la
Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_041 - mise à jour de la liste des membres de la forêt sectionale de Freydefont
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_042 - désignation d'un référent déontologue
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_043 - admission en non-valeur - budget principal
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_044 - Avenant au marché des travaux du lotissement chez Bouzou
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2023_045 - Renouvellement du contrat de l'agent périscolaire
Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 22 h 15.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 21 juillet 2023 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire,
Laurent BERNARD.

